

**REVUE DE PRESSE**

**DU**

**04/11/2009**

TOURNAI PROCÈS GHISLENGHIEN

# 250 pompiers et cinq sièges vides

## Accusés, les pompiers ont éteint le feu...



Les pompiers ont marqué l'absence de leurs collègues morts.

■ B. LIBERT

**R** Des parties civiles ont défendu, mardi en répliques devant le tribunal correctionnel de Tournai, l'intervention du commandant Eddy Pettiaux, mort dans la catastrophe de Ghislenghien le 30 juillet 2004, alors qu'il y dirigeait l'action des pompiers après la détection d'une importante fuite de gaz.

Quelque 250 pompiers en uniforme étaient d'ailleurs venus soutenir, par leur présence sur les bancs réservés au public, leurs cinq collègues décédés dans la catastrophe de Ghislenghien. Au premier rang, ils avaient laissé cinq sièges vides ornés de képis afin de signifier le fait que des défenses avaient mis en cause des pompiers morts et qui ne pouvaient dès lors se défendre.

C'est principalement Fluxys et Diamant Boart, maître d'oeuvre du chantier de construction de son usine sur le site, qui ont mis en cause M. Pettiaux. La défense de Fluxys a notamment estimé que, présent sur place 30 minutes avant l'explosion, M. Pettiaux aurait dû ordonner l'évacuation, ce qui aurait épargné des vies. Un premier employé de Diamant Boart a senti une odeur de gaz dès 6h40 mais ce n'est qu'à 8h que les services de secours seront prévenus. Pourtant, le directeur de l'usine, prévenu à 7h49, était au courant de la présence des conduites de gaz souterraines Fluxys. "Rien n'a été fait au niveau de Diamant Boart. On s'est tu sans parler de canalisations", a-t-il relevé en citant

plusieurs appels téléphoniques entre responsables de l'entreprise. Pour Me De Mets, le commandant Pettiaux a pris des mesures dès son arrivée sur place à 8h25, soit 30 minutes avant l'explosion. Il a fait preuve de méthode et de sang-froid.

A 8h38, M. Pettiaux, a signalé, selon Me De Mets, tous les éléments utiles au dispatching d'alerte de Fluxys: le gaz sort de trois avaloirs à un débit énorme, dans l'alignement du balisage d'une canalisation Fluxys.

Pour Me De Mets, Fluxys a dès lors, dès ce moment, pris le relais du commandant des pompiers dans la direction des opérations, d'autant que la société est la seule à savoir que c'est une canalisation haute

pression. Fluxys a alors signalé qu'il envoyait un patrouilleur sur place qui n'arrivera qu'après l'explosion.

"Le message de Fluxys est "pas de panique, on envoie quelqu'un. Et restez assis sur la bombe", a ironisé Me Jean-Philippe Rivière. Marc Gilbert, président de la Fédération royale des corps de sapeurs-pompiers de Belgique, présent dans la salle avec quelque 250 pompiers restés silencieux pendant tous les débats, a également défendu les pompiers. Il estime que le commandant Pettiaux a travaillé de manière tout à fait professionnelle: "Quand j'entends la chronologie des événements de Ghislenghien, je ne peux dire qu'une chose: on n'aurait pas fait mieux aujourd'hui". «

**TOURNAI** PROCÈS GHISLENGHIEN

# Les pompiers éteignent le feu qui les accuse



**Les pompiers ont marqué l'absence de leurs collègues morts. ■ B.L.**

Des parties civiles ont défendu, mardi en répliques devant le tribunal correctionnel de Tournai, l'intervention du commandant Eddy Pettiaux, mort dans la catastrophe de Ghislenghien le 30 juillet 2004, alors qu'il y dirigeait l'action des pompiers après la détection d'une importante fuite de gaz.

Quelque 250 pompiers en uniforme étaient d'ailleurs venus soutenir, par leur présence sur les bancs réservés au public, leurs cinq collègues décédés dans la catastrophe de Ghislenghien. Au premier rang, ils avaient laissé cinq sièges vides ornés de képis afin de signifier le fait que des défenses avaient mis en cause des pompiers morts et qui ne pouvaient dès lors se défendre.

C'est principalement Fluxys et Diamant Boart, maître d'oeuvre du chantier de construction de son usine sur le site, qui ont mis en cause M. Pettiaux. La défense de Fluxys a notamment estimé que, présent sur place 30 minutes avant l'explosion, M. Pettiaux aurait dû ordonner l'évacuation, ce qui aurait épargné des vies. Un premier employé de Diamant Boart a senti une odeur de gaz dès 6h40 mais ce n'est qu'à 8h que les services de secours seront prévenus. Pourtant, le directeur de l'usine, prévenu à 7h49, était au courant de la présence des conduites de gaz souterraines Fluxys. " Rien n'a été fait au niveau de Diamant Boart. On s'est tu sans parler de canalisations", a-t-il relevé en citant plu-

sieurs appels téléphoniques entre responsables de l'entreprise. Pour Me De Mets, le commandant Pettiaux a pris des mesures dès son arrivée sur place à 8h25, soit 30 minutes avant l'explosion. Il a fait preuve de méthode et de sang-froid.

A 8h38, M. Pettiaux, a signalé, selon Me De Mets, tous les éléments utiles au dispatching d'alerte de Fluxys: le gaz sort de trois avaloirs à un débit énorme, dans l'alignement du balisage d'une canalisation Fluxys.

Pour Me De Mets, Fluxys a dès lors, dès ce moment, pris le relais du commandant des pompiers dans la direction des opérations, d'autant que la société est la seule à savoir que c'est une canalisation haute pression. Fluxys a alors signalé qu'il envoyait un patrouilleur sur place qui n'arrivera qu'après l'explosion.

"Le message de Fluxys est "pas de panique, on envoie quelqu'un. Et restez assis sur la bombe", a ironisé Me Jean-Philippe Rivière. Marc Gilbert, président de la Fédération royale des corps de sapeurs-pompiers de Belgique, présent dans la salle avec quelque 250 pompiers restés silencieux pendant tous les débats, a également défendu les pompiers. Il estime que le commandant Pettiaux a travaillé de manière tout à fait professionnelle: " Quand j'entends la chronologie des événements de Ghislenghien, je ne peux dire qu'une chose: on n'aurait pas fait mieux aujourd'hui". «

## Asile | Places d'accueil

## Courard écrit à Turtelboom

Cent-cinquante personnes à la rue hier soir. Cent-dix vendredi. Le problème du manque de place pour l'accueil des demandeurs d'asile semble toujours loin d'être résolu. A la veille de l'hiver et alors que les températures ont déjà commencé à se rafraîchir, le secrétaire d'Etat chargé de l'Intégration sociale Philippe Courard continue d'explorer les pistes pour débloquer cet épineux dossier.

La semaine dernière le ministre de la Défense Peter De Crem, avait pourtant annoncé la mise à disposition de 272 places dans quatre bâtiments de la caserne de Florenne. Une annonce sans conséquence sur le terrain puisque ces 272 places ne sont pas du tout opérationnelles, explique-t-on au cabinet de Philippe Courard. "Sur les quatre bâtiment de la caserne de Florennes, l'un est déjà occupé, l'autre est insalubre et les deux derniers nécessitent d'importants travaux avant de pouvoir accueillir des gens".

Face à l'urgence de la situation, Philippe Courard a décidé de poursuivre ses sollicitations, en s'adressant cette fois à sa collègue de l'Intérieur Annemie Turtelboom dont dépend la Protection civile. "Il nous faut trouver d'urgence des bâtiments ou à défaut des sites sur lesquels on pourrait planter des tentes", indique encore le cabinet Courard. "Nous poursuivons également nos efforts du côté de la Défense et de la Régie des bâtiments en espérant débloquer la situation rapidement."

Mais si la réquisition de bâtiment public est possible en théorie, la procédure est loin d'être évidente, précise encore le cabinet. La discrétion est donc de mise quant aux différents sites qui pourraient, dans les prochaines semaines, éventuellement accueillir les demandeurs d'asile privés de place d'accueil. "C'est un dossier très difficile car personne n'a réellement envie de voir débarquer des demandeurs d'asile chez lui. Le problème ne devrait toutefois qu'être provisoire puisque les fonds existent pour la création de nouvelles places à moyen terme."

Du côté des acteurs de terrain, on ne se prive pas, une nouvelle fois, de fustiger le "manque de volonté" affiché par les différents protagonistes du dossier. "L'hiver est à nos portes et ni la Défense ni la Protection civile ne proposent de solution valable", s'insurge Malou Gay, directrice adjointe du Ciré (Coordination et initiatives pour les réfugiés et les étrangers). "Et quand on identifie des terrains, ce sont les bourgmestres qui bloquent. Il faut d'urgence que le gouvernement passe à l'action parce que la situation devient plus catastrophique de jour en jour."

En quelques semaines, ce sont ainsi 600 demandeurs d'asile qui se sont retrouvés à la rue, indique la directrice adjointe du Ciré. "Et si on ne fait rien, on pourra en dénombrer 600 de plus dans les prochains jours."

Grégoire Comhaire

Cent-cinquante demandeurs d'asile étaient à la rue hier soir (photo d'archives).



## Ghislenghien : les pompiers scandalisés

P.8 200 pompiers ont assisté au procès pour défendre la mémoire de leurs collègues.



*Le Courrier de l'Escaut, 04/11/2009, page 1: 1 à 3*

## 1 à 3

En uniforme et en silence, 250 pompiers ont assisté à l'audience de ce mardi.

Par leur présence, ils entendaient rétablir l'honneur du commandant Eddy Pettiaux.

Les parties civiles ont de nouveau pointé les fautes de Fluxys et d'Husqvarna.



Pressbanking S.A. — Rue de Birmingham 131 — 1070 Bruxelles, Belgique  
Tél: +32 2 526.90.40 — Fax: +32 2 527.88.35 — [www.pressbanking.com](http://www.pressbanking.com)



## Coupables, pas responsables

PROCÈS GHISLENGHIEN

### Les répliques des parties civiles se sont terminées ce mardi

**TOURNAI** Ce mardi, l'audience du tribunal correctionnel de Tournai était consacrée à la dernière journée de répliques des avocats des parties civiles dans le cadre du procès de la catastrophe de Ghislenghien.

Dans un premier temps, des avocats, parlant au nom de toutes les parties civiles, ont réexpliqué leurs griefs à l'encontre de certains prévenus comme Tramo, CAD&V, Maxence De Meuter, Kristof De Waele ou encore Husqvarna.

Ensuite, Mes Evrard, De Mets et Antiocco se sont attardés à laver les affronts donnés par certains prévenus à l'encontre du commandant des pompiers d'Ath, Eddy Pettiau, décédé lors de la catastrophe, à qui bon nombre de prévenus reprochaient de ne pas avoir fait évacuer le site.

Me Jean-Philippe Rivière, dans sa conclusion, comparait la catastrophe de Ghislenghien à un fait historique : le naufrage du *Titanic*. *"Dans la nuit du 14 au 15 avril 1912, au large du Canada, le Titanic heurtait un iceberg. Le 19 avril, une commission d'enquête voyait déjà le jour. Elle constatait que le nombre de canots n'était pas assez suffisant pour le nombre de passagers, que le gouvernail était beaucoup trop petit, que la composition de l'alliage de la coque n'était pas assez solide, que le placement des cloisons étanches était limité à la ligne de flottaison, que l'on avait demandé de battre des records de vitesse ou encore que l'opérateur radio n'avait pas transmis les cinq messages reçus annonçant la présence d'iceberg au commandant de bord."*

Ces éléments, on peut les remettre dans le contexte de la catastrophe de Ghislenghien. *"En 1912, on a pointé du doigt l'opérateur radio. Je pense que les avocats de Fluxys m'ont bien compris, l'architecte, le bureau d'études, le maître d'œuvre,... mais pas le commandant de bord ni ses matelots qui sont restés à bord du navire et qui sont décédés ce jour-là."*

Il n'y a pas eu de procès *Titanic*. *"Tous ont reconnu leur responsabilité. Ici, on assiste à un C'est pas moi, c'est lui. On parle de responsabilité. Mais nous sommes en correctionnelle. Ce qui veut dire qu'il n'y a pas de responsable mais bien des coupables."*

Les parties civiles attendent désormais que justice soit rendue.

**Thomas Van den Bril**

Jean-Philippe Rivière.



## Les pompiers solidaires de leurs camarades

### Ils sont venus apporter leur soutien à la famille Pettiau sur fond de réforme inaboutie

**TOURNAI** Ils étaient près de 200 à s'être déplacés au tribunal correctionnel de Tournai à la demande de Julien Pettiau, fils du commandant des pompiers d'Ath décédé lors de la catastrophe, et de la Fédération royale des corps de sapeurs-pompiers de Belgique. Ils venaient des quatre coins du pays, de Gand, de Bruxelles, de Wavre, de Chimay, de Quiévrain, de Charleroi, ...

Les pompiers voulaient d'abord apporter un réconfort à la famille du commandant Pettiau, pointé du doigt par des inculpés sans scrupule. *"Je m'étais préparé à de telles attaques suite à la chambre du conseil",* explique le fils du commandant, Julien Pettiau. *"Mais je ne me doutais pas qu'elles allaient être aussi virulentes. C'est comme si on tuait une seconde fois papa."*

Julien a apprécié les répliques des parties civiles ainsi que la présence massive des pompiers. *"Ils sont également venus aujourd'hui pour demander une réforme des services incendie et un meilleur statut pour les pompiers."*

Marc Gilbert, président des pompiers francophones et germanophones, était présent ce mardi au tribunal. *"Ce qui se passe lors de ce procès est scandaleux. C'est une honte",* lâche-t-il. *"On accuse un volontaire qui n'avait pas une formation en canalisation de gaz. Cette dernière n'est d'ailleurs apparue qu'en 2009. Il y a un manque évident de formation pratique, pas théorique. Le commandant Pettiau était breveté depuis 1975 mais n'a jamais eu de recyclage. Or, on ne peut pas nier que les techniques ont évolué."*

Marc Gilbert pointe du doigt la réforme des services de secours qui ne vient pas. *"Je suis en colère contre le gouvernement. On nous fait des promesses et puis on constate que notre budget est diminué de sept millions d'euros. C'est honteux. Certains d'entre nous ont juste un casque, une veste et des bottes pour se protéger lors d'un incendie. Certains utilisent des gants de jardin lors d'interventions. Ce n'est plus possible."*

Les 200 pompiers sont restés assis durant toute l'audience sans manifester leur colère.

#### T. VdB.

Dans la salle, cinq chaises vides qu'auraient pu occuper les cinq pompiers athois morts lors de la catastrophe.



*Le Courrier de l'Escaut, 04/11/2009, page 11: 250 pompiers, en l'honneur du commandant Pettiaux*

## 250 pompiers, en l'honneur du commandant Pettiaux

250 pompiers, en uniforme et en silence, sont venus écouter les avocats " défendre " l'ancien commandant Eddy Pettiaux.

Christophe DESABLENS

Dès 8 h30, ce mardi, des pompiers arrivent au hall Tournai-Expo. Ils viennent d'Ath, bien sûr, mais aussi de Tournai, de Mouscron, de Leuze, de Lessines et de nombreuses casernes du pays. Deux cents cinquante hommes du feu, en tenue de sortie, s'installent sur les chaises disposées dans le tribunal aménagé spécialement pour l'occasion. Depuis le début du procès, seules des dizaines de sièges sont régulièrement occupés par quelques dizaines de victimes et de journalistes. C'est donc une journée très particulière.

Par leur présence, les pompiers entendent rendre hommage aux cinq collègues morts tragiquement dans l'explosion du 30 juillet 2004. C'est en leur mémoire que cinq sièges sont laissés inoccupés au milieu de l'assemblée de pompiers, un képi déposé sur chacun d'eux. " *Les pompiers sont une grande famille, nous sommes ici pour témoigner notre sympathie vis-à-vis du commandant Eddy Pettiaux et des pompiers décédés. Il a été traîné dans la boue par certaines parties (NDLR : Fluxys et Husqvarna), sans pouvoir se défendre ; nous voulons rétablir son honneur* ", insiste le commandant des pompiers mouscronnois, Pol Loagie. Pour les pompiers présents mardi, l'accusation selon laquelle le bilan humain aurait été moins tragique si M. Pettiaux avait décidé d'évacuer le site avant l'explosion, ne tient pas la route. " *Il n'avait pas toutes les données en main pour prendre une telle décision. Aucun chef de service oserait jurer aujourd'hui qu'il aurait agi autrement* ", poursuit M. Loagie, rejoint dans cette analyse par tous les collègues présents ce mardi.

Selon Michel Mean, porte-parole des hommes du feu de Charleroi, l'option de l'évacuation immédiate ne s'imposait pas aussi logiquement que d'aucuns le laissent entendre. " *Les personnes restées confinées dans le bâtiment de Diamand Boart ou dans la cartonnerie s'en sont mieux sorties que celles qui étaient à l'extérieur* ".

Les pompiers rappellent que le commandant athois ne disposait que de quelques minutes pour réagir, sans disposer d'informations essentielles en possession de Fluxys. " *Fluxys commence seulement, cinq ans après le drame, à communiquer auprès des communes. Voici une semaine, ils organisaient une réunion avec le service d'urbanisme d'Estaimpuis ; ils ne sont pas encore venus à Mouscron* ", constate Pol Lowagie.



*Le Courrier de l'Escaut, 04/11/2009, page 11: " Je m'y attendais, mais pas comme ça "*

## " Je m'y attendais, mais pas comme ça "

Les accusations proférées à l'encontre d'Eddy Pettiaux ont été insupportables pour son fils. Il s'y attendait, mais pas comme ça...

Christophe DESABLENS

Julien Pettiaux, en uniforme ce mardi, s'attendait à ce que, tôt ou tard, on mette en cause le professionnalisme de son papa, voire que des prévenus l'accusent d'avoir commis des erreurs le jour du drame. *" Je pensais bien que ça sortirait, mais pas de cette manière. Ce fut dur, poignant, ressenti comme si on retournait une deuxième fois le couteau dans la plaie ", dit-il. La présence de pompiers lors de cette dernière audience réservée aux parties civiles lui a mis du baume au coeur. " C'est important d'entendre dire qu'ils ont agi correctement, même s'ils n'étaient pas des professionnels ", dit-il.*

Julien Pettiaux appelle les pouvoirs publics à concrétiser de toute urgence la réforme des services d'incendie. Une volonté appuyée par Marc Gilbert, président de la Fédération royale des corps de sapeurs-pompiers de Belgique : *" On dépense des millions d'euros pour un nouveau système radio. Mais les pompiers sont toujours mal équipés. Ils doivent aller au feu en jeans et munis parfois de gants de jardinage ", déplore le porte-parole des pompiers, selon qui il faudrait porter plainte contre l'état fédéral. " Des larmes ont été versées pour les victimes, mais cinq ans après la catastrophe, les promesses politiques sont restées... des promesses ". Il pointe aussi le statut des pompiers : sur 17 500 pompiers, 12 500 sont volontaires, avec des implications sur les conditions de travail et les difficultés pour dégager du temps pour se former. " Qui connaît des policiers volontaires ? ", ironise-t-il. En outre, la formation pratique serait insuffisante. " En Angleterre, avant 2004 déjà, on étudiait des interventions du type de celles de Ghislenghien, c'est-à-dire avec des conduites de gaz haute pression. Chez nous, la formation pratique se limite à des exercices avec des palettes de bois, en caserne. "*

Et notre pays n'a pas retenu les leçons de Ghislenghien, insiste-t-il : *" Il y a encore des erreurs dans les cartographies de canalisations... Alors, quand j'entends dire que le commandant Pettiaux aurait commis une erreur, ça me révolte et me scandalise "*.

*Les communications enregistrées le jour de la catastrophe démontrent qu'il a pris les précautions qui s'imposaient en fonction des informations en sa possession. " On était à l'air libre, dans un endroit dégagé éloigné des routes, il n'y avait aucun engin de chantier qui pouvait montrer que la conduite avait été agressée... "*



## Et si on avait donné l'alerte à 6 h40 ?

Diamant Boart (Husqvarna) et Fluxys ont abondamment utilisé la chronologie des initiatives prises le matin du 30/07/04. Les parties civiles aussi. Avec une lecture différente.

Systématiquement, Me Geert De Mets passe en revue les reproches énoncés par les avocats de Diamant Boart et de Fluxys à l'endroit du regretté Eddy Pettiaux. L'avocat athois ne se contente cependant pas de brandir un bouclier. Il pointe aussi des responsabilités et d'étonnantes absences de réaction.

Me De Mets souligne d'entrée que les pompiers d'Ath ne sont pas des professionnels ; la formation du commandant Pettiaux est assez ancienne et il n'a pas bénéficié d'une formation continue. Et même s'il avait eu d'autres éléments théoriques en tête, aurait-il pu réagir autrement ? Ce n'est pas certain. Me De Mets note que la comparaison avec le drame de Theux n'est pas appropriée : " là, c'était un milieu urbain, confiné ". À travers la *chronologie des faits et des communications, l'avocat met en évidence la responsabilité de Husqvarna et Fluxys. Ce sont des employés de la première qui ont constaté la fuite dès 6 h40 ; pourquoi n'ont-ils pas alerté les services de secours, lesquels auraient disposé d'1 h48 supplémentaire ? Ils devaient être mal informés. Même le directeur du site, informé à 8 h49, ne réagit pas (appel des secours) alors qu'il connaît, lui, l'existence des conduites.*

Fluxys est informé, vers 8 h40, qu'il s'agit de sa conduite. Le dispatching ne suggère rien. " Sur place, le commandant Pettiaux a pourtant pris des mesures avec l'aide des pompiers et policiers, pour demander d'arrêter de fumer ou de disquer, pour évaluer que le périmètre est suffisant dans une zone inoccupée... " note Me De Mets.

" En outre, le commandant Pettiaux ne sait pas que la conduite a été blessée et risque de s'éventrer ; il ne sait pas à quelles modifications de pression elle a été soumise dans cet état... "F.H.



*Le Courrier de l'Escaut, 04/11/2009, page 12: " C'est trop facile de dire que ce sont les autres "*

## " C'est trop facile de dire que ce sont les autres "

C'est fini. Les victimes, via leurs avocats, se sont exprimées pour la dernière fois devant le tribunal. Me Rivière a traduit leur espoir : qu'il y ait justice.

Francis HOSTRAETE

Une conclusion puissante, avec le lyrisme qu'on lui connaît : Me Jean-Philippe Rivière s'adresse à la fois au cœur et à la raison dans la dernière réplique des parties civiles. " *Voilà que pour les victimes, c'est fini. Maintenant, elles se tairont et elles attendront. Leur message essentiel est : "nous demandons à la justice de nous dire à cause de qui nous avons perdu un proche, nous souffrons,..."* "

Me Rivière établit une comparaison avec le naufrage du Titanic, réécrivant l'histoire comme si une enquête avait cerné les responsabilités et les manquements : trop peu de canots de sauvetage, gouvernail trop petit, rivets de la coque trop peu solides, cloisons étanches mal placées, navigation trop rapide, absence de relais de messages d'alertes au commandant par l'opérateur de bord, etc..

" *Mais il n'y a pas eu de procès Titanic parce que les compagnies d'assurance de toutes les parties ont reconnu la responsabilité des gens qu'elles représentaient ; elles ont indemnisé sans dire "ce n'est pas moi, c'est l'autre". À l'époque, personne ne s'est permis de mettre en cause la responsabilité du commandant et de ses matelots, qui ont coulé avec le navire. Les temps ont changé...* "

L'avocat se rappelle de propos qu'il avait tenus devant la chambre du conseil alors que chaque inculpé estimait les charges insuffisantes pour lui. " *J'avais dit qu'une seule personne finirait par se retrouver le banc des accusés : la fatalité. Aujourd'hui, la faute est rejetée sur les autres par tous les accusés. " Il pointe notamment Fluxys qui estime n'avoir rien à se reprocher. " Mais je reste songeur devant un fascicule de 2007 qui énumère les mesures prises par Fluxys ; c'est environ la liste de ce qu'il n'a pas fait, et donc des aveux indirects... Un officier de pompiers vous explique ce que vous savez et la réaction de Fluxys, c'est de dire "pas de panique, on vous envoie quelqu'un ; reste assis sur ta bombe"...Et je pourrais prendre des exemples similaires pour Diamant Boart ou la Ville d'Ath..."* "

" *C'est trop facile de dire que "ce sont les autres" qui sont responsables, coupables d'avoir provoqué le malheur de tant de gens. Ceux-ci viennent simplement réclamer justice, représentée par une balance dans laquelle chacun devait avoir le courage de mettre ce qui plaide aussi en sa défaveur.* "

" *Le jugement sera lu, relu et analysé par les professionnels du droit, de la sécurité, et peut-être des politiques qui pourraient enfin s'occuper des services de secours.. C'est la mission écrasante que les parties civiles attendent du tribunal. Nous attendons et espérons que vous rendrez justice.* "



*Le Courrier de l'Escaut, 04/11/2009, page 13: Y a pas le feu ?*

## Y a pas le feu ?

Impressionnant. Émouvant. Interpellant. Il n'y a que des gens dépourvus de sentiments qui restent aveugles ou sourds à la démarche de soutien qu'ont effectuée les collègues du chef du service incendie athois.

Dans les travées du Tribunal, j'ai entendu un avocat qualifier cette présence de " barnum ".

L'effet barnum (et donc manipulateur) n'est pas celui qu'ont recherché les pompiers du pays. Ils sont restés silencieux, dignes et ce serait d'ailleurs faire injure aux magistrats que de penser qu'ils puissent se laisser aussi aisément manipuler.

Non. La démarche est double. Elle part d'un sentiment naturel de soutien à une famille éplorée, mais c'est aussi l'expression d'une impatience légitime. Quand va-t-on enfin se rendre compte qu'une réforme des services incendie est indispensable et doit constituer une priorité ? Quand comprendra-t-on que mieux former et mieux organiser ces services, c'est avant tout un devoir, une obligation pour tous nos élus ?

Quand ? L'expression populaire qui résume le fait que l'on puisse prendre son temps est révélatrice : " Y a pas le feu ! "

Et bien si Messieurs, il y a le feu... Et qui joue avec le feu...

Vous connaissez la suite.



## Un seul accusé épargné

Les parties civiles, du moins le " collectif ", ont finalement épargné un seul accusé : Henri Capron, un préposé de Jouret (Colas aujourd'hui). Notons d'ailleurs aussi que M. Capron, au contraire de presque tous les autres accusés, assiste à toutes les audiences à Tournai Expo.

Hier, les parties civiles ont donc répliqué et insisté sur la responsabilité de Tramo. *" La violation de son obligation de sondage par Tramo a un lien causal avec la catastrophe " a dit Me Bernard Dewit. Il a aussi répété la responsabilité de Christophe Dewaele : " il n'a pas informé correctement de l'incident du 24 juin 2004 et il n'a pas vérifié l'étendue des dégâts sur la canalisation... "*

Me Michel Pieraert a pointé le rôle de Maxence Demeuter (Jouret/Colas), lequel n'a pas réagi de manière pertinente, selon lui, après avoir reçu les informations de Christophe Dewaele ; il note que les déclarations de M. Demeuter ont varié, *" avec une volonté de minimiser les informations dont il disposait " . " Il avait ses propres indicateurs pour évaluer la situation : les propos de Christophe Dewaele, la disparition des potelets ou encore la mise à jour de la conduite à une profondeur qui n'était pas celle annoncée... "*

Enfin, Me Séverine Evrard a ouvert la voie à Me De Mets en rappelant les obligations d'un maître d'ouvrage (Husqvarna donc) en matière de sécurité et en notant que l'intervention des pompiers ne rompt pas le lien causal.F.H.



## Judiciaire | Catastrophe de Ghislenghien

### Pour l'honneur des pompiers

Des parties civiles ont défendu, mardi, à l'occasion de répliques, devant le tribunal correctionnel de Tournai, l'intervention du commandant Eddy Pettiaux, mort dans la catastrophe de Ghislenghien, le 30 juillet 2004, alors qu'il y dirigeait l'action des pompiers après la détection d'une fuite de gaz. Quelque 250 pompiers en uniforme étaient venus soutenir leurs cinq collègues décédés, ce jour-là. Au premier rang, ils avaient laissé cinq sièges vides ornés de képis afin de stigmatiser le fait que des défenses, spécialement celles de Fluxys et de Diamant Boart, aient mis en cause des pompiers morts et par conséquent incapables de se défendre. Fluxys a notamment estimé que, présent sur place 30 minutes avant l'explosion, M. Pettiaux aurait dû ordonner l'évacuation.

"Un premier employé de Diamant Boart a senti une odeur de gaz dès 6h40, mais ce n'est qu'à 8 heures que les services de secours seront prévenus", a relevé Me Geert De Mets, partie civile. Pourtant, a-t-il précisé, le directeur de l'usine, prévenu à 7h49, était au courant de la présence des conduites de gaz souterraines Fluxys. "Rien n'a été fait au niveau de Diamant Boart", a scandé Me De Mets, pour qui le commandant Pettiaux a pris des mesures dès son arrivée sur place à 8h25, 30 minutes avant l'explosion. A 8h38, M. Pettiaux, a signalé, selon Me De Mets, tous les éléments utiles au dispatching d'alerte de Fluxys. Pour l'avocat, Fluxys a dès ce moment pris le relais du commandant dans la direction des opérations. "Le message de Fluxys est pas de panique, on envoie quelqu'un. Et restez assis sur la bombe", a ironisé Me Jean-Philippe Rivière. Il a déploré qu'aucun des prévenus ne prenne ses responsabilités et rejette la responsabilité sur les autres.

Marc Gilbert, président de la Fédération royale des corps de sapeurs-pompiers de Belgique, a également défendu les pompiers. Il estime que le commandant Pettiaux a travaillé de manière professionnelle. Selon lui, l'Etat devrait également se retrouver sur le banc des prévenus, ajoutant que la leçon de Ghislenghien n'a pas été retenue. "Les pompiers se rendent toujours au feu en jeans et gants de jardinage et ne peuvent toujours pas compter sur une véritable formation." (D'après Belga)

